

UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE

MAISON DE L'USI - 9 rue des Couteliers - 63500 ISSOIRE

📞 04.73.89.01.18. 📩 usissoire@orange.fr

🌐 usissoire.fr 📱 @maisonusi 📱 Maison de l'USI

SIRET : 391 496 122 000 14 - Association loi 1901



JA/BS N°123/25

Issoire, le 22 décembre 2025

Compte rendu du Conseil des Dirigeants USI du lundi 15 décembre 2025 à 18h30

Présents :

Aéroclub
Ailes volantes
Athlétisme
Badminton
Basket
BMX
Boules
Billard
Boxe anglaise
Canoë-Kayak
Club-alpin
Cyclisme
Cheerleading
Escrime
Football
Foot américain
Gymnastique
Handball
Judo
Karaté
Lutte
Moto verte
Musculation
Natation
Parkour
Pétanque
Plongée
Réseau des Sports de l'air
Rugby
Savate - Boxe FR
Ski
Sport Auto
Taekwondo
Tennis
Tennis de table
Tir
Tir à l'arc
Viet Vo Dao
Volley-ball

- Tous les membres du CA : Philippe Bouzon, Gianni Barbieri, Philippe Villateau, Jean-Paul David, Christian de la Brosse, Philippe Deglin, Karine Bécat, Arthur Haddou, Antoine Chevalier et Josiane Auzat.
- Clubs sportifs de l'USI : 37 sur 39
- Représentants de la mairie : Ms Jean-Luc Bataille et Jean-Brice Blanc Lévigne

Excusé : M. Le Maire, Bertrand Barraud

Absents : USI KARATE, USI SAVATE

- ⇒ **Accueil** de tous les arrivants par des membres du Conseil d'Administration USI qui donnent à chacun un dossier contenant une convocation pour l'AG du 10/02/26 avec un pouvoir en cas d'absence, une plaquette concernant les 2 intervenants de la soirée, DAHLIR et MON CLUB, le mémento de l'USI qui sera mis à jour pour l'AG du 10/02/2026, le règlement du prêt des minibus avec contrat.
- ⇒ **Le président Philippe Bouzon ouvre** la séance à 18h30
- ⇒ **Arthur Haddou prend la parole** pour énumérer le contenu de chaque pochette remise à chacun des clubs, et présenter les 2 intervenants de la soirée : Mme Karine Moulin de l'association DAHLIR, et M. Yanis Chahboub, qui travaille avec la FFCO, venu présenter MonClub (dont il est le co-fondateur) : une aide à la gestion simplifiée des clubs sportifs.
- ⇒ **Mme Karine Moulin présente DAHLIR**, une association autour du sport-santé qui se propose d'accompagner des personnes avec des particularités (handicap, problème de santé, réinsertion...) sur des activités de loisirs, en fonction de leurs projets et envies. Leur bureau est situé à la Maison des Jeunes à Issoire. Elle travaille en lien avec France Travail, le CDOS, et accompagne les clubs dont la volonté est de développer le sport santé, l'handisport... Son but est la remobilisation des individus par le sport adapté, en les inscrivant dans une structure ou un collectif.



L'association est là pour aider et soutenir les participants, ainsi que les clubs. Elle est assistée par le CDOS quant à la formation et au financement des clubs participatifs.
Ne pas hésiter à la contacter : contact@dahlir.fr - tél. 04.43.07.36.46

⇒ **Intervention de Yanis Chahboub qui présente MonClub**, logiciel créé en 2021, pour simplifier la gestion administrative, sportive et financière des clubs, et leur apporter également un support à la communication et aux activités sportives de façon adaptée, en relation directe avec les fédérations.

Ce logiciel est actuellement utilisé par 1500 associations sportives (ASM, ASPTT, Stade clermontois, Clermont Foot...)

Précisions de Yanis : les serveurs sont basés en Europe, et une boutique en ligne est en préparation pour janvier 2026.

Quelques informations :

- les tarifs :

Pour 0 à 100 adhérents actifs : 19,20€ TTC (avec 20% de remise USI)

Pour 100 à 250 adhérents actifs : 31,68€ TTC (avec 20% de remise USI)

Pour 250 à 500 adhérents actifs : 47,04 € TTC / mois (avec 20% de remise USI)

- les frais bancaires :

Prélèvements bancaires SEPA : 0,48% + 0,65 € TTC. CB : 1,7% + 0,2€ TTC

- site internet : <https://www.monclub.eu>

- Coordonnées de Yanis pour toute information complémentaire : 06 62 37 48 15
mailto : yanis@teamr.eu

⇒ **Philippe Bouzon remercie** les représentants de la mairie et les clubs de leur présence.

⇒ **Il explique que 2026 n'est pas une année électorale**, mais que Jean-Paul David, le trésorier du bureau, va arrêter sa collaboration avec l'USI car il s'est engagé pour un plein temps à l'USI rugby en tant que trésorier. Un appel à candidature est donc lancé.

⇒ **Il présente Antoine Chevalier**, lequel précise qu'il vient du handball, et propose sa candidature pour rentrer au bureau de l'USI lors de la prochaine AG.

⇒ **Il fait un point sur les travaux** :

« Cette année 420 000 € de travaux dont 287 000 pour la mise aux normes Handicapées du gymnase Murat et de la tribune Albert Buisson.

178 interventions du Service des Sports ont eu lieu dans les différents volumes, gymnases, terrains, boulodromes et autres.

Ces interventions sont réalisées à 90 % dans les 10 jours qui suivent la demande.

Depuis deux ans, tous les mois, nous avons une réunion à la mairie avec la DR sport, le Service Des Sports et les services techniques pour que tout se passe bien, et nous ne sommes pas loin d'être au top.

En prévisionnel 2026 : réfection de la toiture du gymnase Coubertin, extension du mur du club alpin, éclairage du terrain du BMX...



Petit rappel à nos présidents : nous l'avons vu précédemment, malgré les efforts de la mairie, le budget dédié aux sports diminue. Or, en cette fin d'année, alors que des vestiaires avaient été remis à neuf au gymnase des Prés en août-septembre, voilà qu'il y a 10 jours, le plafond d'un de ces vestiaires a été complètement démonté ! Et bien sûr ce n'est personne !

Je vous demande donc, comme je vous l'avais déjà demandé l'an dernier à la suite d'autres dégradations, d'être réactifs, et, lorsque vous arrivez sur un volume qui vous est dédié et que vous constatez des choses anormales, de prendre des photos et de les transmettre à l'USI le plus tôt possible ; cela permettra de dater et de pouvoir rechercher les fautifs. »

⇒ **Philippe Bouzon : « A propos des contrôles annuels effectués par la Commission des Finances, l'ensemble des clubs est maintenant informé début septembre de la date de son contrôle ainsi que de son objet (3 contrôles : le nombre de licenciés, les points d'activité, les déplacements).**

Tous les clubs, qui ont répondu au moins un mois à l'avance et dont les justificatifs ont été validés n'ont pas eu à se présenter le soir du contrôle ». En revanche, si lors du contrôle, des erreurs ou anomalies sont constatées, le club rembourse la subvention ; si la même chose se reproduit l'année suivante pour le même club, aucune subvention ne sera versée. Tout déplacement nécessite obligatoirement un justificatif et une facture, même pour le carburant.

« Je tiens à remercier Philippe et Josiane pour leur excellent travail, et surtout pour avoir assumer la tâche seuls car je ne les ai pas accompagnés une seule fois cette année. »

⇒ **La parole est donnée à Philippe Villateau à propos des contrôles 2025 :**

Celui concernant les licences n'a révélé qu'un seul club en difficulté. Pour celui concernant les activités, tout est OK. Enfin, pour celui concernant les déplacements, un club a rectifié sa déclaration et va rembourser le trop-perçu, un autre n'avait pas de pièces justificatives et va donc rembourser, et le 3ème a eu un rappel de la règle à la suite d'une anomalie constatée entre les dates et les lieux. Ces 3 clubs seront donc contrôlés en 2026 sur les déplacements.

⇒ **Explications d'Arthur sur les décisions prises par le bureau :**

- Modification du contrat de location des minibus et du mémento avec la diminution du nombre de jours consécutifs porté à 6 jours comptant pour une location (rappel : 3 réservations prioritaires maximum par an, sauf pour les sports collectifs où ce chiffre est à 8 réservations prioritaires).

- Dans le mémento, création d'un point d'activité pour toute invitation à une assemblée générale de votre Club (il n'y a aucune obligation dans les statuts), et modification des points d'activité au niveau des réunions des commissions : 2 points seront ainsi attribués systématiquement à chaque club présent lors de la commission dont il est membre.

- Le mémento et le contrat de location des minibus seront mis à jour et remis aux clubs lors de l'AG du 10/02/2026.



⇒ **Philippe Bouzon reprend la parole :**

- l'USI, pour la 3ème année, a décidé de financer le coût intégral des formations PSC1 pour l'ensemble des clubs. Malheureusement, lors de la dernière formation, seuls 4 candidats étaient présents sur 10 ; les absents n'ont pas trouvé utile de s'excuser ou de prévenir.

Le coût de la formation est le même, soit 700 euros, qu'il y ait 4 ou 10 candidats. Aussi, au CA, nous avons décidé que dorénavant, quand les candidats ne se présenteront pas, nous enverrons la facture du coût de ces absences au club concerné. 1ère solution, il règle, et il reste candidat pris en charge gratuitement pour les formations à venir ; 2ème solution, il ne règle pas et le club n'aura plus accès à cette formation gratuite.

- Pour donner suite à une question posée à propos du PSE1, exigé dans certaines disciplines, canoë-kayak, ou plongée par exemple, une demande de participation financière pour financer la formation peut être présentée à l'USI, qui intervient à minima à hauteur de 30% du coût réel, voire plus, s'agissant de la sécurité des personnes.

⇒ **Philippe Bouzon souhaite aborder un autre sujet qui lui tient à cœur :**

« L'USI est actuellement au Conseil des Prud'hommes avec une ancienne salariée qui demande près de 85 000 €. Qu'importe les chiffres dans l'immédiat, il n'y a pas encore eu de jugement. Le vrai sujet est plutôt de mettre en garde aujourd'hui tous les présidents d'association qui ont des salariés ou des intervenants. Aussi, je vous demande de vérifier vos contrats de travail pour vous assurer qu'ils sont bien en règle. Personnellement, sur 7 contrats à l'USI pas un seul n'était en règle !

Il faut bien se rappeler que nous sommes des présidents bénévoles, et que si au XXe siècle on pouvait faire des contrats à la bonne franquette, ce n'est plus le cas au XXIe siècle. Avant, tous les problèmes pouvaient se résoudre avec un simple entretien ; aujourd'hui, nous ne sommes pas à l'abri de finir aux Prud'hommes pour une bricole ! Et il faut savoir que quand vous arrivez aux Prud'hommes, vous n'êtes pas un président « bénévole », mais bien un « patron » et souvent même un « patron » pas gentil !

Nous sommes bénévoles, pas forgés pour aller lutter dans les tribunaux et encore moins aux Prud'hommes. »

⇒ **Ont suivi divers échanges entre les présidents des clubs, l'USI et la mairie, à la suite des questions posées dans l'assemblée, dont une qui mérite réflexion :**

- « Pourrait-on envisager la construction d'un complexe consacré aux arts martiaux ? d'autres sports de combat pourraient-ils être intéressés ? A quelles conditions l'USI participerait-elle ? » Réponse : l'USI pourrait peut-être suivre à son niveau, mais ce projet représente un coût très élevé. Philippe Bouzon propose que les présidents des clubs concernés se réunissent dans un 1^{er} temps pour en parler ensemble, qu'ils cherchent des sponsors, et de voir ensuite ce que l'USI peut faire.

- Le club de pétanque soulève une problématique récurrente lors de l'emprunt du boulodrome pour diverses manifestations, y compris la journée du 1^{er} mai : les poubelles doivent être remontées près de la route pour être emportées par les éboueurs, et très souvent, ce sont les membres de la pétanque qui doivent le faire.



En réponse, Philippe dans un 1^{er} temps, suivi d'Arthur, responsable de la journée du 1^{er} mai et qui ignorait cette obligation, demandent à la pétanque d'établir un cahier des charges pour diffuser l'information.

⇒ **Intervention de Jean-Luc Bataille** qui remercie le bureau de l'USI pour sa 1^{ère} invitation au conseil des dirigeants.

Il souligne les bonnes relations établies entre Jean-Brice et Philippe. Il revient sur le projet principal de la mairie en attente depuis plusieurs années, et qui devrait voir le jour en 2026, soit la réfection de la piste d'athlétisme du stade Albert Buisson pour un montant total de 900 000 euros, montant plus élevé que prévu à cause des fondations qui sont à reprendre. Les travaux seraient réalisés durant les vacances d'été. A propos de la demande pour un bâtiment réservé aux arts martiaux, il n'est pas contre, mais une réflexion autour du financement et des sponsors s'impose avant d'aller plus loin.

Le président de l'USI remercie tous les participants, les représentants de la mairie, et clôture la séance à 20h00.

La secrétaire
Josiane AUZAT

